

IV. DONNÉES PERSONNELLES

Vos données vont être conservées pendant toute la période de votre inscription au tableau et en archives définitives pour la réalisation Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription et votre participation aux évènements de l'Ordre (Assemblées générales, congrès etc.). Elles font l'objet d'un traitement automatisé et sont destinées au Conseil régional et au Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables. Elles sont publiées dans l'annuaire de l'Ordre.

Vos données vont être conservées pendant toute la période de votre inscription au tableau et aux archives définitives pour la réalisation de statistiques professionnelles dans le respect de l'article 29 - 7° du décret du 30 mars 2012.

L'e-mail professionnel fourni sera publié sur l'annuaire professionnel, sauf opposition de votre part.

Nous vous rappelons que vous disposez d'un droit à la portabilité de vos données, de droits d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition pour motifs légitimes, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles après votre mort sous réserve des dispositions légales et réglementaires applicables. Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Pour exercer vos droits, il vous suffit d'adresser un email à l'adresse suivante : juridique@crlorraine.experts-comptables.fr

Les données collectées pour la finalité initiale peuvent également être transmises aux partenaires commerciaux de l'Ordre aux fins de prospection commerciale.

Si vous autorisez la communication de vos données personnelles aux partenaires de l'Ordre à des fins de prospection commerciale, merci de cocher cette case :

Fait à Le/...../.....

Signature du mandataire social (précédée de la mention manuscrite « certifié exact »)

LISTE DES PIÈCES À RETOURNER AVEC LE QUESTIONNAIRE

- 1) Copie de la décision de transfert du siège social.
- 2) Un extrait Kbis de la société à jour à la date de la demande.
- 3) Locaux :
 - vous êtes propriétaire des locaux : joindre une copie d'un justificatif de propriété accompagnée d'une attestation de mise à disposition ou de domiciliation au nom de la société en formation ;
 - la société sera locataire : joindre une copie du bail des locaux ;
 - la société sera sous-locataire : joindre une copie du bail de sous-location accompagnée d'une copie du bail principal et le cas échéant, l'autorisation de sous-location émanant du bailleur.
- 4) Attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle auprès d'une compagnie de votre choix précisant quels sont les membres de l'Ordre qui sont ou seront couverts pour l'activité dans le ressort du Conseil régional destinataire ([Annexe 6.1](#)).